

Vue d'ensemble

Le texte qui suit vous donne un aperçu des contenus ajoutés, supprimés ou modifiés dans les CAN V'18 et vous informe sur les raisons ayant conduit à ces changements.

Dans les domaines Génie civil et Bâtiment, les chapitres suivants sont disponibles sous forme imprimée et sous forme électronique:

Nouvelles publications Génie civil

- 187 F/18 Revêtements sportifs d'installations en plein air et en salle
- 222 F/18 Bordures, pavages, dallages et escaliers
- 223 F/18 Chaussées et revêtements

Nouvelles publications Bâtiment

- 621 F/18 Menuiserie: Armoires en bois et en dérivés du bois

- 622 F/18 Portes
- 624 F/18 Menuiserie courante
- 666 F/18 Plinthes

Informations générales

- 1003F/18 Structuration des chapitres CAN avec répertoire des mots-clés
- 1026F/18 Liaisons avec le CAN

Autres nouveautés

- Code des frais de construction CFC
- eCCC-gate
- eCCC-Assistant
- CAN-Editor

Nouvelles publications Génie civil

CAN 187 Revêtements sportifs d'installations en plein air et en salle

Ce chapitre CAN remplace le chapitre 187 "Sols sportifs d'installations en plein air et en salle" publié en 2013. Comme la révision d'il y a cinq ans s'était contentée d'intégrer les conditions de rémunération et les règles de métré au paragraphe 000, une profonde révision de la structure et du contenu était nécessaire. Les normes et documents actuellement en vigueur pour les revêtements sportifs ont été pris en compte, tout particulièrement ceux de l'Office fédéral du sport.

Les conditions de rémunération et les règles de métré du paragraphe 000 de 2013 ont été adaptées aux exigences du marché. De nouvelles exigences ont été définies dans ce paragraphe (par exemple concernant les constructions sans obstacle et la protection de l'environnement) ainsi que des conditions pour la pose et des conditions particulières.

Les paragraphes 100 à 800 sont groupés différemment: les paragraphes 100 à 400 contiennent exclusivement les revêtements sportifs pour installations en plein air, les paragraphes 500 à 800 comprennent seulement les revêtements en salle. Les paragraphes 100 et

500 contiennent chacun les installations de chantier et les travaux préparatoires pour les constructions nouvelles mais aussi pour les réfections. L'élimination et la préparation des matériaux sont traités de manière beaucoup plus détaillée. Ils comprennent maintenant aussi les travaux en régie.

Les paragraphes 200 et 600 décrivent les nouvelles constructions de revêtements pour les installations en plein air et en salle. Les articles ont été adaptés aux produits actuellement disponibles. Pour les installations en plein air, les revêtements antichocs courants ont été ajoutés aux revêtements sportifs et aux gazons artificiels. Pour les sols en salle, les sols "à souplesse mixte" remplacent les sols "à souplesse ponctuelle élargie".

Les paragraphes 300 et 700 traitent de manière détaillée des travaux relatifs à la réfection de chaque type de revêtement, des travaux accessoires et des contrôles de qualité.

Les paragraphes 400 et 800, relatifs à l'entretien des revêtements sportifs, décrivent de manière exhaustive les travaux de nettoyage et d'entretien. On y trouve aussi de nouveaux articles pour le manuel d'entretien. Le remplissage du gazon synthétique a été ajouté pour les installations en plein air.

CAN 222 Bordures, pavages, dallages et escaliers

Ce nouveau chapitre remplace le CAN 222 "Pavages et bordures" avec année de parution 2010. Les innovations techniques et les nouveaux termes avaient rendu nécessaire une profonde refonte de contenu et de structure. On a également tenu compte des nouveaux

produits et de leur exécution. Dans le paragraphe 000, il y a quelques changements par rapport aux prestations comprises ou non, ainsi que pour les règles de métré. Le nouvel article 033 contient les précisions terminologiques et les explications sur les classes de trafic.

Nouvelles publications Génie civil

(suite CAN 222)

Dans les installations de chantier du paragraphe 100, les dispositifs de protection sont maintenant décrits.

Les contenus des paragraphes suivants ont été restructurés et subdivisés en trois domaines: bordures, pavages et dallages. Les paragraphes 200 et 300 contiennent la fourniture de pierres et de matériaux pour bordures, respectivement l'exécution de bordures en pierre naturelle ainsi qu'en béton, en pierre artificielle et, nouvellement, en feuillards d'acier. Les bordures de trottoir pour arrêt de bus ont aussi été ajoutées.

Aux paragraphes 400 et 500 sont décrites les fournitures de pavés et l'exécution de pavages aussi bien en pierre naturelle qu'en béton ou en pierre artificielle. Ces deux paragraphes présentent un certain nombre de compléments. Le paragraphe 600 décrit la fourniture de dalles en pierre naturelle et en béton, le paragraphe 700 l'exécution des dallages correspondants. L'exécution des dallages a été adap-

tée à l'état actuel de la technique. Les travaux accessoires et les suppléments se trouvent en fin de chaque paragraphe.

Le paragraphe 800 contient des éléments complémentaires tels les socles en béton, les dispositifs de couronnement et de fermeture, les armatures et les caniveaux. Y ont été ajoutés les escaliers ainsi que les éléments en équerre en béton et les travaux de remise en état.

Le paragraphe 900 a été réduit aux travaux supplémentaires correspondant aux exécutions de travaux présentées dans ce chapitre CAN. Les travaux supplémentaires dépassant ce cadre doivent être décrits avec les chapitres CAN y relatifs.

L'annexe a été révisée. Elle montre schématiquement les façons de pose de bordures. Dans les articles descriptifs, la consommation de béton en découle. Les normes et les plans du maître d'ouvrage prévalent sur les schémas.

CAN 223 Chaussées et revêtements

Ce chapitre CAN remplace le chapitre 223 "Chaussées et revêtements" avec année de parution 2010. Une révision en profondeur du contenu et de la structure était nécessaire par la révision de plusieurs normes significatives: en particulier la norme de base relative aux enrobés bitumineux ainsi que les normes concernant les enrobés bitumineux compactés, les enrobés semi-denses et les couches de roulement, les revêtements en béton pour zones de circulation, les couches de fondation en enrobé bitumineux.

Le paragraphe 100 décrit les installations pour les différentes catégories de travaux et les essais préliminaires.

Les travaux préparatoires ont été regroupés au paragraphe 200. Toutes les démolitions et déposes se trouvent désormais au sous-paragraphe 210.

Les enduits superficiels, les membranes et les matériaux bitumineux coulés à froid du paragraphe 300 ont été complétés et adaptés aux normes actuelles.

Les paragraphes 400 et 500 "Enrobés bitumineux compactés" ont été restructurés et ont été complétés sur la base des normes actuelles. Les "systèmes d'armature d'asphalte" ont, entre autres, été ajoutés.

Le sujet asphalte coulé routier a été considérablement développé dans le paragraphe 600. Pour chacun des types d'enrobés, un sous-paragraphe est dédié à sa description spécifique. Au paragraphe 700, entre autres changements, un nouveau sous-paragraphe concernant les coffrages et les incorporés pour les revêtements en béton a été ajouté. Le paragraphe 800 comprend comme auparavant la remise en état.

Nouvelles publications Bâtiment

CAN 621

Menuiserie: Armoires en bois et en dérivés du bois

La norme SIA 241 "Menuiserie" et la norme contractuelle correspondante 118/241 "Conditions générales relatives à la menuiserie", significatives pour ce chapitre, ont été révisées. Il était donc nécessaire d'actualiser ce chapitre qui datait de 1996 et de le structurer en fonction des exigences issues de la pratique. Les armoires complètes peuvent désormais être décrites avec un seul article. La version précédente opérait au contraire une distinction entre les différents éléments de base et les accessoires comme les socles, les bandeaux et similaires (dans différents sous-paragraphes). Le paragraphe 000 contient désormais les conditions de rémunération et les règles de métré qui se basent sur la norme SIA 118/241, de même que les définitions et abréviations en vigueur. Un sous-paragraphe est dédié à la construction écologique.

Parmi les travaux préparatoires et les travaux en régie, décrits au paragraphe 100, on trouve de nouveaux articles concernant les échafaudages roulants et l'exécution par étapes ainsi

que la mise en dépôt provisoire, la repose et les échantillons.

La description des armoires dans les paragraphes 200, 300 et 400 est désormais organisée en fonction du type de porte: portes battantes, portes coulissantes et armoires sans portes. L'ancienne subdivision, basée sur la distinction entre les armoires hautes et basses, se retrouve encore dans les sous-paragraphes. Les nouveaux panneaux coulissants, qui peuvent aussi séparer des locaux, se trouvent maintenant au paragraphe 500.

Les panneaux avec encadrement sont traités en trois sous-paragraphes tenant compte d'aspects spécifiques de la protection incendie. Dans le paragraphe 600, on trouve maintenant, outre les étagères et les rayons, les simples penderies (les armoires penderies se trouvent par contre dans les paragraphes 200, 300 et 400).

Le paragraphe 700 est complètement neuf. Il décrit les armoires d'extérieur.

Le paragraphe 800 "Traitements de surface" de la dernière édition a été supprimé, car ces traitements peuvent être suffisamment décrits dans les articles de base.

CAN 622 Portes

Une refonte du chapitre paru en 2010 était nécessaire du fait de la révision de la norme SIA 343 "Portes". C'est pourquoi il a fallu adapter les descriptions des portes, la classification et les exigences. Les valeurs concernant l'isolation thermique ont été harmonisées avec les MoPEC 2014. Mise à part les paragraphes 700 et 800 (auparavant 800 et 900), l'ordre des paragraphes reprend celui de la précédente édition.

Les articles ouverts des paragraphes 200 à 600 offrent un grand nombre de variables. Ils sont résumés par thèmes: la physique du bâtiment, la sécurité, la construction, les ferrements, la commande, la surface et similaires. Ils servent de checklist à l'utilisateur.

Les conditions de rémunération et les règles de métré ont été ajoutées au paragraphe 000, de même que les définitions des termes techniques, les abréviations et les indications pour la compréhension des termes techniques ainsi qu'un sous-paragraphe pour la construction écologique.

Dans les travaux préparatoires du paragraphe 100, se trouvent les nouveaux articles pour les installations de chantier, les déposes et les démontages ainsi que pour la mise en place de parois provisoires. On peut donc y décrire aussi désormais la protection de parties d'ouvrage et

des prestations concernant les échantillons. Les portes d'entrée d'immeuble sont structurées différemment au paragraphe 200 (portes entre extérieur et espace intérieur chauffé et non chauffé ou exposées ou non aux intempéries). C'est pourquoi les portes de coursive et les portes d'entrée de cave, présentes dans la dernière édition, ont été abandonnées.

Les surfaces des portes intérieures du paragraphe 400 peuvent désormais avoir un revêtement d'usine ou être couvertes de stratifié.

Dans les portes de sécurité du paragraphe 600 "Portes spéciales" figurent maintenant les portes résistant aux balles. D'autres exigences de sécurité telles que la résistance à l'effraction peuvent être décrites dans les portes du paragraphe précédent avec des variables ouvertes. Outre les portes pour local à forte hygrométrie, le sous-paragraphe 660 permet de décrire maintenant aussi les "portes pour locaux humides".

Lors de la remise à neuf du paragraphe 700, un nouvel article a été ajouté pour la mise en place des joints rétractables automatiques; ce paragraphe n'a, sinon, pas subi de changements.

Le vaste paragraphe 800 "Suppléments, accessoires" contient toutes les prestations répertoriées auparavant pour chaque genre de portes.

CAN 624 Menuiserie courante

Une révision profonde du chapitre 624, datant de l'an 2000, s'imposait pour les raisons suivantes: les normes importantes pour ce chapitre ont été révisées, en particulier la norme SIA 241 "Menuiserie" et la norme contractuelle correspondante 118/241 "Conditions générales relatives à la menuiserie". Cette dernière présente des variations aussi bien d'ordre technique que conceptuel.

L'ordre des paragraphes reprend celui de la précédente édition.

Le paragraphe 000 "Conditions générales" contient désormais les conditions de rémunération et les règles de métré, de même que les termes, définitions et abréviations. Un sous-paragraphe présentant les conditions pour la construction écologique a été introduit.

Parmi les travaux préparatoires et les travaux en régie, décrits au paragraphe 100, on trouve de nouveaux articles concernant les échafaudages roulants et l'exécution par étapes ainsi que la mise en dépôt provisoire, la repose et les échantillons. Le paragraphe 200 concernant les travaux liés aux fenêtres et portes a été complété avec les prestations supplémentaires pour pièces de raccord, fermetures et similaires. Les articles pour fenêtres

et portes répondent maintenant aux exigences actuelles.

Les paragraphes 300 à 600 qui touchent aux travaux pour parois, poteaux, plafonds, sols, escaliers et garde-corps n'ont été que peu modifiés. Les termes techniques ont été actualisés et les prestations secondaires telles que les "panneaux d'affichage" ont été supprimés. Les nouvelles désignations pour les classes de résistance au feu et les catégories de réaction au feu sont à noter particulièrement.

Dans le paragraphe 700 "Meubles", l'ordre des sous-paragraphes a été changé. Le sous-paragraphe concernant les cuisines est désormais plus détaillé.

Dans le paragraphe 800, les couches d'étanchéité ont été ajoutées. Le sous-paragraphe 840 "Etanchéités" présente un complément aux "Joints au mastic" de l'édition précédente.

Bien que les traitements de surfaces soient partiellement décrits dans les articles de base, le paragraphe 900 reste dans sa structure actuelle.

Le nouveau chapitre CAN ne contient plus d'annexe étant donné que les règles de métré de l'édition précédente ne sont plus valables.

CAN 666 Plinthes

Le présent chapitre CAN remplace le chapitre 666, avec année de parution 1989. La révision de ce chapitre était nécessaire du fait de l'actualisation des normes significatives pour ce chapitre, en particulier la norme SIA 241 "Menuiserie", la norme SIA 253 "Conditions générales relatives aux revêtements de sol en linoléum, plastique, caoutchouc, liège, textile

et bois", ainsi que la norme contractuelle SIA 118/253".

L'ordre des paragraphes correspond à celui de la précédente édition, la structure des sous-paragraphes a été modifiée.

Le paragraphe 000 "Conditions générales" contient désormais les conditions de rémunération et les règles de métré, de même que les termes et abréviations.

Nouvelles publications Bâtiment

(suite CAN 666)

Au paragraphe 100, le démontage, la démolition et l'élimination sont décrits de manière plus détaillée. Des articles entièrement nouveaux sur la mise en dépôt provisoire et le montage, ainsi que sur les échantillons et les travaux en régie ont été ajoutés.

Le paragraphe 200 "Plinthes" contient désormais de nombreux articles fermés. Les plinthes profilées relativement peu courantes ont été supprimées au profit des plinthes à âme en dérivé du bois ou en acier inoxydable. Le nouveau sous-paragraphe "Plinthes spéciales" offre de multiples possibilités pour la description des profilés et des matériaux.

Les plinthes-bandeaux en acier inoxydable ont été ajoutées au paragraphe 300.

Au paragraphe 400 "Couvre-joints", les sous-paragraphe concernant les plinthes en matiè-

re synthétique et en métal léger ont été supprimés. Le sous-paragraphe 420 permet en échange d'ajouter ici toutes sortes de matériaux.

Les plinthes d'escalier, paragraphe 500, sont à présent classées par pièces en équerre préfabriquées et plinthes comptées au mètre linéaire et non plus par matériaux comme précédemment. Ainsi, il n'y a plus besoin de plus-value pour les plinthes d'escalier comptées au mètre linéaire comme au paragraphe 900 de l'ancien chapitre.

Le paragraphe 600 "Suppléments, travaux accessoires" correspond à peu près au précédent paragraphe 900 "Plus-values". Y ont été ajoutés les suppléments pour la pose avec bandes de distance et pour l'utilisation de pièces de fixation spéciales.

Plus d'articles pour des adaptations individuelles

Suite à la demande de nombreux clients, CRB a élargi le nombre d'articles de répétition, dans toutes les nouvelles publications. En raison de la structure du CAN, de nombreux niveaux hiérarchiques n'étaient susceptibles d'accueillir qu'une faible quantité d'articles de répétition. La possibilité de procéder à des adaptations

individuelles était fortement limitée dans les articles ouverts. Ce n'est plus le cas:

Exemple: un article principal avec un sous-article fermé et un sous-article ouvert se termine maintenant avec les articles de répétition ".003 à .889 dito .002" au lieu de comme c'était le cas avec ".003 à .009 dito .002".

Informations sur les Installations

Dans les deux domaines **Installations sanitaires, chauffage, ventilation et climatisation** (400) ainsi qu'**Electro et Télécommunication**, (500) plusieurs chapitres ont été adaptés pour

correspondre au niveau actuel de la technique et de la réglementation et aussi pour tenir compte de nouveaux produits apparus sur le marché.

Principales nouveautés

CAN 411 Les dimensions des assemblages aux conduites en PE ont été complétées.

CAN 426 De nouvelles dimensions ont été ajoutées à de nombreux articles du paragraphe "Conduites en matière synthétique". Dans le paragraphe 600, de nouvelles robinetteries ont été intégrées, de nouveaux types d'exécution pour robinetteries ont été ajoutés à l'article 728.

CAN 427 Outre une dimension unique pour les manchons en matière synthétique, l'article 655 comprend maintenant les bacs de douche et les couvertures pour bacs de douche.

CAN 513 Canaux d'installation résistant aux UV avec accessoires.

CAN 521 Points de raccordement au sol pour paratonnerres. Boîtes de raccordement à générateur précâblées pour installations photovoltaïques.

CAN 522 Adaptations à l'ordonnance sur les produits de construction: nouveaux câbles FE0D, nouveau dans l'assortiment FE05C.

CAN 531 La description des ensembles d'appareillage câblés a été révisée et augmentée. Diverses stations de chargement pour l'électromobilité.

CAN 542 Système de câblage à fiche flexibles, facile à monter, y compris distributeurs et box de distribution.

CAN 543 Système de mesure pour décompte de la consommation énergétique sans argent liquide. Interrupteurs horaires astronomiques.

CAN 547 Mise à jour de l'assortiment KNX ainsi que compléments dans les systèmes propriétaires.

CAN 553 Articles multifonctionnels pour montage et raccordement d'appareils fournis par la direction des travaux.

CAN 554 Articles multifonctionnels pour montage et raccordement d'appareils fournis par la direction des travaux. Equipement de vidéo-surveillance avec caméra analogique HD à vision nocturne et appareil numérique de prise de vues.

CAN 574 Structuration des luminaires LED selon l'efficacité lumineuse (en lumen). Système lumineux linéaire multipolaire.

CAN 584 Articles multifonctionnels informatiques pour équipements électriques à courant faible.

CAN

585/586 Articles descriptifs informatiques pour raccordements des longueurs 50, 75 et 100 m.

Ces modifications sont publiées uniquement sous forme électronique. Le Navigator CAN (voir page 6) permet d'accéder en tout temps

aux articles descriptifs actualisés. Ces chapitres ne sont pas disponibles sous forme imprimée.

Informations générales

Documentation CRB 1026: Liaisons avec le CAN

Cette documentation ventile les éléments du eCCC-Bât Code des coûts de construction Bâtiment (SN 506 511) et, depuis peu, du Code des coûts de construction Génie civil eCCC-GC (SN 506 512) par chapitre CAN. Elle permet de

trouver rapidement et aisément les bons articles CAN pour rédiger un appel d'offres. Il propose aussi une méthode succincte pour créer des valeurs référentielles sur la base des coûts de réalisations antérieures. En outre, la documentation fournit la liaison du CAN au tout nouveau CFC 2017 et inversement.

Mises à jour

Pendant l'année écoulée, les utilisateurs ont souhaité des modifications. Ils ont aussi signalé des erreurs dans quelques chapitres CAN. Ces erreurs ont été corrigées. Les données téléchargeables sur CRB-Online ont été mises à jour, l'utilisateur a donc accès aux

dernières données actualisées. Pour la forme papier, il est possible de télécharger les textes modifiés au format PDF sur notre site internet (rubrique Standards CRB, Mises à jour). Ces textes peuvent être également commandés par téléphone: 044 456 45 45.

CAN 121 Reprises en sous-oeuvre, renforcements et ripages

A l'article ouvert 623.331, l'unité de prestation

m2 a été modifiée en up et la variable 08 "up =" a été complétée.

CAN 153 Lignes à haute tension

Le texte indicatif de l'article 000.100 a été supprimé. En raison des adaptations de l'IfA18, l'information relative aux descriptifs se trouve désormais à l'article 000.

Pour les groupes de sous-articles 536.100, 711.200 et .300, les sous-articles finaux qui

manquaient 536.161, 711.231 et 711.331 ont été complétés. Une variable "Genre" a été ajoutée à l'article 536.201.

A l'article ouvert 811.401, l'unité de prestation de m2 a été modifiée en up et la variable 09 "up =" a été complétée.

CAN 171 Pieux

Pour les trois articles 713.231, 714.231 et 714.431, l'unité de métré a été changée de m3

en t, car le métré de ces articles se réfère à la masse selon le bulletin de pesage.

CAN 225 Voies ferrées

L'article 428 "Remplacement de traverses" ainsi que les articles du sous-paragraphe 470

"Chargement et déchargement du matériel démonté" ont été complétés.

CAN 342 Isolations thermiques extérieures crépies

Pour les bords inférieurs des escaliers (arti-

cles 734.120 et 734.220), l'unité de métré a été changée de m en pièces, et le texte "Métré: nombre de marches" a été ajouté.

CAN 352 Ferblanterie: Couvertures et bardages en tôle fine

A l'article 446.181, l'unité de métré m2 a été remplacée par l'unité de prestation ouverte up.

CAN 371 Fenêtres et portes-fenêtres

L'article 033 "Explications" a été complété avec des informations sur les classes d'efficacité énergétique. Cette classification fait partie maintenant des nouvelles fenêtres avec étiquette-énergie dans le sous-paragraphe 040.

Depuis l'achèvement de la dernière révision, les désignations exactes des systèmes fenêtre

en bois-métal ont été définies. C'est pourquoi l'article 053 a été restructuré. Les fenêtres dédoublées à vitrage isolant et les systèmes light sont désormais listées dans le même sous-groupe de sous-articles (053.210) et l'exécution des châssis est détaillée sous .220. L'article .230 (variantes d'exécution "Fenêtre intégrale") a ainsi été supprimé. Les dessins ont été adaptés à la nouvelle structure.

CAN 645 Carrelages

Dans ce chapitre, des modifications et des précisions ont été apportées aux termes techniques ainsi qu'aux exécutions des revêtements posés sur des couches de drainage. En

outre, des textes indicatifs ont été ajoutés à certaines variables avec des indications sur les épaisseurs minimales. A l'article 181, les dénominations professionnelles ont été mises à jour.

CAN 665 Faux-planchers techniques

Depuis l'entrée en vigueur des nouvelles directives de protection incendie le 1.1.2015, on a de plus en plus fréquemment utilisé des panneaux de sulfate de calcium pour les fermures verticales, les rampes et les escaliers

pour faux-plancher. Des nouveaux articles ont été introduits dans les paragraphes 200, 300 et 400 pour l'exécution avec ce matériau; jusqu'à présent, on ne pouvait les décrire qu'avec des articles ouverts ou de réserve.

CAN 671 Plâtrerie: Enduits et staff

Sur l'ensemble du chapitre, une précision concernant l'épaisseur de l'enduit de fond tiré à la

règle a été ajoutée à l'article 212.100 et suivants.

Mises à jour

(suite)

CAN 774 Equipements de protection incendie

Les directives de protection incendie en vigueur depuis le 1.1. 2015 exigent, pour les bâtiments élevés, des conduites d'eau d'extinction sèches (prestations décrites par le projecteur d'installations sanitaires), équipées de garnitures de raccordement pour alimentation,

d'armoires d'alimentation et de prélèvement, de robinets et de ventilateurs pour colonne montante. Ces conduites d'eau d'extinction peuvent désormais être décrites, à l'exception des colonnes montantes sèches, dans le sous-paragraphe 530. L'article 531 a été converti en article 518 au sous-paragraphe 510.

Nouveau texte standard sous le titre du paragraphe 000 Conditions

CRB a supprimé le renvoi à l'IfA'92 dans le texte standard relatif aux fenêtres de réserve sous le titre du paragraphe 000. La nouvelle

réglementation sur l'échange de données entraîne quelques modifications structurelles du CAN. Sur la base de ces nouvelles dispositions, CRB va mettre un mode d'emploi à disposition des utilisateurs en 2018.

Compléments aux articles éco

L'instrument Eco-Devis - élaboré par l'Association eco-bau et mis à disposition par CRB - permet au concepteur de reconnaître les matériaux et les prestations de construction écologiquement intéressants lorsqu'il élabore son descriptif à l'aide du CAN. Cette prestation est fournie depuis 1999 par eco-bau sur mandat des maîtres d'ouvrage publics, de la Confédération, des cantons et des communes.

Sept chapitres ont subi des modifications pour **l'édition 2018** du catalogue des articles normalisés:

- Les chapitres 331 "Charpenterie:structures porteuses", 332 "Construction préfabriquée en bois", 333 "Charpenterie: Second oeuvre", 351 "Ferblanterie: Evacuation des eaux, profils et garnitures" et 352 "Ferblanterie: Couvertures et bardages en tôle fine" présentent un nouveau sous-paragraphe 080 "Construction écologique". Celui-ci contient les déclarations de produits nécessaires et il définit les exigences envers les matériaux utilisés. En outre, une distinction a été faite dans les labels pour le bois, on peut désormais différencier les bois selon leur provenance européenne ou extra-européenne.

- Le chapitre 332 "Construction préfabriquée en bois" contient aussi les nouvelles exigences concernant les émissions de formaldéhyde.
- Les chapitres 351 et 352 fixent, en outre, les épaisseurs de tôle standard de cuivre et tôle d'acier au chrome "étamée" et non traitée, mate".
- Dans les chapitres 371 "Fenêtres et portes-fenêtres" et 661 "Chapes flottantes, chapes adhérentes", le sous-paragraphe 080 "Construction écologique" a été mis à jour. On peut maintenant différencier dans les labels pour le bois, le bois européen et le bois extra-européen et les exigences envers les matériaux et les revêtements sont plus précises.
- Le chapitre 371 propose maintenant un article pour décrire les exigences relatives au montage, à l'étanchement et à l'étanchéité.
- Dans le chapitre 661 "Chapes flottantes, chapes adhérentes", les variantes écologiques pour les matériaux ont été ajoutées, comme pour les couches d'égalisation et les feuilles de protection.

Auxiliaires pour travaux de mise en soumission

Indications générales

Toutes les nouvelles publications contiennent, dans les "Indications générales", un renvoi aux normes contractuelles et aux normes techniques en vigueur.

Schémas d'élaboration de descriptifs

Tous les nouveaux chapitres CAN comprennent un schéma d'élaboration de descriptifs permettant de prendre rapidement connaissance du contenu. Il se trouve au début du chapitre, à l'intérieur de la couverture.

Les schémas d'élaboration de descriptifs peuvent être téléchargés sur notre site: crb.ch (rubrique: Standards CRB, Auxiliaires d'application CAN, Schémas d'élaboration de descriptifs).

Fiches techniques pour l'établissement de descriptifs

Les fiches techniques CAN pour l'établissement

de descriptifs sont mises à disposition en allemand, français et italien sur notre site crb.ch, rubrique Standards CRB, Auxiliaires d'application CAN, Fiches techniques. Sur demande, elles vous seront envoyées gratuitement.

La fiche technique no 18 "Application du chapitre CAN 241 F/12 avec prise en compte de la norme SIA 118/262 (2018) révisée ainsi que les prescriptions de sécurité de l'OTConst." a été révisée. Elle sera publiée en même temps que la norme révisée. Outre des informations générales sur les principales modifications, on y trouve aussi des exemples d'application par exemple sur comment élaborer un appel d'offres avec le chapitre CAN 241 existant jusqu'à la publication du nouveau chapitre prévu pour 2019.

Navigator CAN

Le Navigator CAN permet l'accès aux articles descriptifs standardisés de l'ensemble des chapitres CAN Catalogue des articles normalisés et toujours dans la toute dernière version, avec possibilité de visualiser la version antérieure. Cet ouvrage de référence en ligne offre la possibilité de naviguer dans la structure du CAN de manière simple et intuitive. Il est ainsi facile de trouver rapidement le texte souhaité parmi plus d'un million d'articles normalisés, qu'il s'agisse du Bâtiment, du Génie civil et des Travaux souterrains ou des Installations. Cette application web permet aussi d'accéder à un

grand nombre d'informations supplémentaires comme les références aux produits PRD, le répertoire des mots-clés, le répertoire des articles principaux ou encore les indications générales et les annexes.

Le Navigator CAN fait actuellement l'objet d'une révision du fait des évolutions techniques survenues en relation avec le nouveau guide „IfA18 - Informations focalisées sur les applications“. La nouvelle application web sera disponible à l'été 2018 sous le nom de CAN-Viewer.

Mises à jour

Code des coûts de construction Génie civil eCCC-GC et son complément

Les codes des grandeurs référentielles ont été adaptés dans la norme et dans le complément du fait des évolutions techniques survenues en relation avec le nouveau guide „IfA18 - Informations focalisées sur les applications“.

La subdivision de la norme n'a pas été modifiée. Il est possible de télécharger les textes modifiés au format PDF sur notre site internet (rubrique Standards CRB, Mises à jour). Ces textes peuvent être également commandés par téléphone: 044 456 45 45.

Autres nouveautés

Code des frais de construction CFC

La norme SN 506 500 "Code des frais de construction CFC" offre une subdivision orientée sur l'exécution pour les projets du bâtiment. Sa dernière grande révision date de l'année 2001. Comme le secteur de la construction a connu depuis lors de nombreux changements et développements, la norme a été révisée.

Les changements se rapportent principalement sur l'actualisation des termes utilisés et sur la structure: certains termes spécifiques au CFC ont été ajoutés ou réaffectés, des contenus obsolètes ont été supprimés. Des

modifications ont été apportées, particulièrement dans les domaines des automatismes du bâtiment et de la protection contre l'incendie. Les honoraires des concepteurs ont été restructurés afin de tenir compte de l'évolution actuelle des corps de métiers engagés dans les projets.

La norme est désormais publiée séparément dans une seule langue (allemand, français, italien ou anglais). Pour faciliter son utilisation, les définitions des termes du CFC ont été intégrées dans la norme. En outre, un registre en quatre langues des termes du CFC est inclus.

eCCC-gate

La subdivision des coûts résultant des eCCC-Bât et eCCC-GC est structurée de façon hiérarchique et permet avec les trois niveaux normalisés Groupes principaux, Groupes d'éléments et Eléments, d'effectuer une détermination des coûts, du global au détaillé. Le nouveau standard CRB eCCC gate introduit deux niveaux supplémentaires: Sous-éléments et

Composants. Cette subdivision encore plus détaillée fournit à l'utilisateur des informations plus précises sur les coûts. Réalisées - dès la phase d'étude - avec l'eCCC gate, les estimations de coûts orientées éléments peuvent également être utilisées au moment de l'attribution des prestations d'exécution durant la réalisation. Tout ceci, très simplement (sans rencontrer de problème de conversion).

eCCC-Assistant

Grâce à la nouvelle application web "eCCC-Assistant", les concepteurs peuvent calculer et échanger les coûts de construction selon la méthode eCCC. Toutes les informations utiles sont disponibles directement dans l'application web. Grâce à la structure de la nouvelle extension standardisée eCCC gate, l'Assistant eCCC permet de déterminer les coûts jusqu'au niveau du devis (avec une précision de calcul de $\pm 10\%$). La détermination automatique des coûts dans chaque groupe de coûts réduit la marge d'erreur dans le calcul. La reprise automatique des grandeurs référentielles récurrentes épargne temps et travail lors de la saisie des données.

Il propose une méthode structurée pour la sauvegarde des documents et des données de

chaque projet: toutes les informations, y compris les documents correspondants peuvent être archivés dans l'application web et sont très faciles à retrouver.

Vous pouvez définir vos propres sous-éléments et composants qui vont générer vos propres valeurs référentielles. Elles constitueront une base fiable pour les coûts de futurs projets de construction. Si, lors de la saisie des coûts, une deuxième classification est attribuée, par exemple le CFC Code des frais de construction ou le catalogue des articles normalisée CAN, l'Assistant eCCC permet de structurer les coûts de construction orientés planification ou exécution. Une fois saisis, les coûts calculés peuvent être facilement exportés ou importés au moyen d'un logiciel d'application certifié par CRB.

CAN-Editor

(ancienne désignation SIA 451-Viewer)
CRB a développé le SIA 451-Viewer afin qu'il réponde aux nouvelles exigences de l'IfA18 et que nos clients puissent continuer d'utiliser cette application très appréciée. Dès janvier 2018, il sera disponible sous le nom de CAN-Editor. Outre la technologie et les normes de sécurité les plus modernes, nous avons également tenu compte des souhaits de nos clients.

Le nouveau CAN-Editor permet de déplacer ou d'importer facilement des fichiers dans l'application avec la souris, par Drag & Drop. Des données contextuelles (par exemple des éco-devis, des références au produit PRD de la plateforme d'information ou des dessins) peuvent être affichées et échangées dans le descriptif selon le catalogue des articles normalisés CAN. En outre, les genres de prix et l'archive des prix ont été améliorés.

De nouvelles perspectives pour l'utilisation numérique des standards CRB

Les possibilités techniques actuelles et les nouvelles exigences ont entraîné la création d'un nouveau format d'échange des données. L'ensemble des consignes relatives à la circulation et à l'utilisation des données figurent quant à elles dans la directive "IfA18 - Informations focalisées sur les applications", à destination des éditeurs de logiciels. L'entrée en vigueur du guide le 1er janvier 2018 permettra aux usagers des standards CRB de bénéficier du nouvel échange élargi aux données suivantes:

- Descriptifs (dont offres d'entrepreneurs et descriptifs types) selon le CAN avec annexes, images et subdivisions supplémentaires.
- Appels d'offres et offres selon le CAN, avec

produits de construction proposés sur la plateforme d'information spécialisée PRD.

- Appels d'offres et offres (éco-devis), avec informations écologiques, dont les évaluations par l'association éco-bau.
- Evaluation des besoins financiers, estimation sommaire des coûts, estimation des coûts et devis avec valeurs référentielles selon le code des coûts de construction Bâtiment/Génie Civil, eCCC-Bât/GC, eCCC gate, et incluant également l'affectation des coûts selon d'autres subdivisions (telles que le code des frais de construction CFC et le code des frais de construction pour hôpitaux CFH) ou selon des études de coûts établies individuellement par l'utilisateur (par ex. des unités d'adjudication).

Informations supplémentaires sur la plateforme des produits de construction

Grâce aux 20'000 références aux produits PRD dans le CAN, les concepteurs, les maîtres d'ouvrage et les entrepreneurs disposent d'un outil de décision pratique. Ils apparaissent à l'écran au bon moment, à savoir lors de l'établissement du descriptif.

En outre, de précieuses informations sur les produits sont accessibles gratuitement sur prd.crb.ch:

- Des descriptions d'entreprises
- Des références aux produits PRD et des descriptions de produits
- Des descriptifs types
- Des dessins techniques, des PDF, des objets CAO et BIM
- D'autres documents, des certificats
- Des liens utiles par ex. matériaux de construction + textures CAD, EcoBau, Devistool